

Il y a, selon moi, certains faits concernant ce que je ne peux qu'appeler un «quasi-désastre» qu'il importe de divulguer maintenant. En premier lieu, je tiens à bien préciser que le transport actuel, par tous les moyens fournis maintenant, est peu satisfaisant ou trop coûteux, ou les deux à la fois. Deuxièmement, les communications confidentielles entre les gouvernements fédéral et provincial et les dirigeants d'entreprises de transport à propos d'une question qui touche de si près à la vie et à l'avenir d'un si grand nombre de citoyens, ne sont tout simplement pas satisfaisantes. Sur des questions de cette importance, le peuple ne devrait tout simplement pas être laissé dans l'ignorance. On ne peut accepter non plus que les élus du peuple entendent parler plus ou moins accidentellement de cette question à la onzième heure.

Pour l'instant, je ne cherche pas à adresser de blâme à quiconque en particulier. Je reconnais que le comité des transports maritimes de la CCT n'a pas le genre de mandat statutaire qui nécessite un avis public ou qui impose des audiences publiques, comme c'est le cas du comité des transports ferroviaires pour tous les changements envisagés pour les services ferroviaires. J'ai soulevé ce point de nombreuses fois devant la Chambre, j'ai soumis des propositions de modifications, tout cela en vain. La population de la côte du Pacifique, qui dépend très étroitement des transports maritimes, continue à être laissée à la merci de ce que les sociétés de navigation considèrent comme une possibilité rentable pour elles-mêmes ou à la bonne volonté du comité des transports maritimes ou à ce que les autorités provinciales décident en privé être des subventions nécessaires.

Le troisième point que je veux soulever est le fait que du point de vue constitutionnel, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la juridiction du gouvernement fédéral joue dans le cas du transport effectué sur une base interprovinciale. Le transport à l'intérieur d'une province relève du gouvernement provincial. L'on ne peut nier cependant que dans le cours de l'histoire, pour des raisons qui sont maintenant perdues dans la nuit des temps, le gouvernement fédéral a été amené à assumer la charge des services de transport, surtout dans le domaine de la navigation, fournis à l'intérieur des provinces. Je pense surtout à la côte ouest de l'île de Vancouver où une telle aide est fournie depuis aussi longtemps que les gens s'en souviennent; il faut remonter au temps du *Maquinna* dont le nom est encore évoqué chez les anciens de la côte ouest. Retirer cette aide sans préavis, à mon sens, ne se justifie pas.

La quatrième observation que j'aimerais faire afin de dissiper tout malentendu à ce sujet, concerne le fait que la proposition des autorités fédérales qui devait prendre effet au 31 décembre et qui, selon moi, a été portée à la connaissance du gouvernement de la province il y a un an environ, prévoyait un accroissement du montant total que le gouvernement fédéral engagerait pour le transport maritime sur la côte de la Colombie-Britannique, à la condition expresse que ce montant soit principalement affecté à l'amélioration et à l'accroissement des services fournis sur la côte septentrionale et dans les îles Reine-Charlotte. Ceci n'apporte bien sûr que peu de réconfort aux habitants de l'île de Vancouver qui, au point où en étaient les choses le 8 décembre, étaient complètement laissés pour compte, puisque ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement provincial n'étaient disposés à prendre des responsabilités.

Je suis heureux de voir que, étant donné la situation, le ministre et la Commission canadienne des transports étaient disposés à entendre dans toute leur sécheresse les faits que je leur avais présentés ainsi que certains de mes commettants, sans cabotage, sans cris, et qu'ils aient accepté un délai de six mois. Il s'agit pour moi de l'exemple d'un argument efficace qui trouve une oreille attentive. Les résultats semblent indiquer que, dans ce cas du moins, cet argument fut plus efficace que les pleurs et les grincements de dents.

Si le ministre des Affaires municipales de la Colombie-Britannique a vraiment dit, comme l'a cité la presse: «Il n'y aura pas de subventions d'exploitation fédérales sur la côte de l'Ouest, mais elles continueront d'être versées sur la côte de l'Est», il a fait une déclaration irréfléchie et insensée ne correspondant pas aux faits qu'à titre de ministre du gouvernement provincial il devait ou aurait dû connaître. Le colportage d'une telle propagande irresponsable, auquel le ministre nous a habitués, n'aide d'aucune manière à résoudre les problèmes locaux ou nationaux du peuple canadien.

J'espère que le ministre de la Colombie-Britannique, de qui relève plus directement la question des transports, n'adoptera pas la même attitude au cours des prochains six mois et qu'il sera prêt à discuter de façon logique la question complexe du transport adéquat à des prix abordables pour le service des habitants de la côte ouest de l'île de Vancouver.

[Français]

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, je connais l'intérêt de l'honorable député de Comox-Alberni (M. Barnett) au sujet des subventions au transport sur l'île Vancouver.

Le 30 novembre dernier, comme on peut le lire à la page 10004 du compte rendu des débats, l'honorable député de Comox-Alberni posait à l'honorable ministre des Transports (M. Jamieson) cette même question, quant aux crédits relatifs aux services de cabotage au Canada, et principalement à ceux de la côte ouest de l'île Vancouver.

Dans sa réponse, le ministre des Transports expliquait qu'il serait possible de rectifier la situation décrite par l'honorable député en prologant le service pour une certaine période, si la description faite par le député était exacte.

Le ministre signalait cependant que la décision à prendre relevait exclusivement de la Commission des transports.

A une deuxième question posée par l'honorable député le 8 décembre, relativement au même sujet, le ministre avisait celui-ci du bon résultat de son intervention auprès de la Commission des transports et du fait que la Commission avait consenti à répartir le paiement des subventions sur une période de six mois.

Je crois savoir que, présentement, des discussions sont en cours entre la Commission des transports et les propriétaires des traversiers, afin d'en arriver à une solution satisfaisante, dans l'intérêt de tous.

Je veux croire que ces renseignements sauront satisfaire l'honorable député.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h23.)